



HÔTEL DE VILLE
Service Juridique
N° tél. : 01 69 49 77 05
N/Réf. : NDA/STL



Arrêté n° 2009/424
(Série A)

OBJET : Présidence de la Commission d'appel d'offres du 13 octobre 2009 : désignation de Madame Bathilde BARDEAU, Conseiller Municipal

Le Député Maire de la commune d'Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-17, L 2122-18 et L 2122-22,

VU le Code des marchés publics,

VU l'ordre du tableau du Conseil municipal,

VU la délibération du Conseil municipal n°2008/04/7 du 7 avril 2008 relative à la composition et la désignation des membres de la Commission d'appel d'offres,

VU l'arrêté n° 2008/171 du 08/04/2008 relatif à la désignation de Madame Nicole LAMOTH, Premier Adjoint, pour représenter le Maire en cas d'empêchement ou d'absence de celui-ci,

CONSIDERANT que Madame Nicole LAMOTH, empêchée, n'est pas en mesure de représenter le Maire lors de la séance de la commission du 13 octobre 2009,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire, dès lors qu'il est également empêché, de délivrer une nouvelle délégation, en bonne et due forme à un autre membre de l'assemblée délibérante, et ce, uniquement pour la séance de la Commission d'appel d'offres du 13 octobre 2009,

ARRETE

Article 1^{er} :

Madame Bathilde BARDEAU, Conseiller municipal, est désignée et reçoit délégation pour représenter le Maire et présider la séance de la Commission d'appel d'offres du 13 octobre 2009,

Article 2 :

Cet arrêté sera transmis à Monsieur Préfet de l'arrondissement d'Evry, à Monsieur le Trésorier Principal de Brunoy, à Monsieur le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes ainsi qu'à l'intéressé.

Fait à Yerres, le 12 octobre 2009.

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98



Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

Président de la Communauté

Agglomération du Val d'Yerres



La douceur de vivre